Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 29 juillet 2024

La gendarmerie renforce sa présence autour du Mont Ventoux



Le jeudi 25 juillet dans la soirée, une opération visant les véhicules deux-roues a été menée par la gendarmerie nationale aux abords du Mont Ventoux afin de prévenir et réprimer les comportements dangereux, les accidents étant en forte hausse autour du Géant de Provence.

Depuis le début de l'année, sept blessés dont six graves ont été déplorés et trois personnes sont décédées, à cause d'accidents de la route près du Mont Ventoux. Ce sont trois blessés graves et deux décès de plus qu'en 2023. Ces accidents impliquent le plus souvent des cyclistes, mais aussi des regroupements de motards ou de voitures sportives « qui s'adonnent à des conduites dangereuses et illicites », selon la préfecture de Vaucluse.

Cette hausse de l'accidentalité appelle au renforcement de la mobilisation de la gendarmerie nationale

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 29 juillet 2024

dans le secteur. De multiples opérations qui visent à dissuader et réprimer les comportements dangereux sont à venir. Des contrôles sont également opérés régulièrement sur les versants nord et sud du Mont Ventoux.

Le 25 juillet, la communauté de brigades de Mormoiron, la brigade motorisée d'Orange, deux véhicules rapides d'intervention ainsi que la police municipale ont participé à une opération de ce type, en présence d'Alain Constant, maire de Bédoin. Au cours de cette opération, qui visait notamment les deux-roues, les forces de l'ordre ont constaté plusieurs effractions, telles que :

- un franchissement d'une ligne continue ;
- un usage d'un téléphone tenu en main ;
- une conduite sans ceinture de sécurité ;
- une absence de port de gants ;
- deux conduites sans permis de conduire ;
- un excès de vitesse inférieur à 20 km/h (15 km/h).

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !